

# COVID-19 : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE FRANÇAISE MOBILISÉS

## Epidémie de Covid-19 : aménagement du calendrier des concours et des examens nationaux

Coronavirus Covid-19



A la lumière de l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire national et après avoir échangé avec la conférence des présidents d'université, la conférence des grandes écoles et la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal ont décidé de réviser le calendrier ainsi que les modalités d'organisation des concours nationaux prévus au printemps 2020, avec pour priorités de préserver la santé des étudiants et de garantir l'égalité de traitement de l'ensemble des candidats.

Communiqué - Publication : 24.03.2020  
Frédérique Vidal



Ainsi, les épreuves des examens et des concours nationaux qui n'ont pas pu se tenir ou qui doivent se tenir dans les prochaines semaines seront reprogrammées à une date ultérieure. Au regard de la complexité de l'organisation de ces épreuves, en tout état de cause, elles ne pourront avoir lieu avant la toute fin du mois de mai.

En particulier, à titre exceptionnel pour l'année 2020 et après concertation avec les établissements, les épreuves écrites des **concours postbac** permettant d'accéder aux formations sélectives du premier cycle de l'enseignement supérieur seront remplacées par un examen des dossiers académiques des candidats dans le cadre de la procédure nationale de préinscription via la plateforme Parcoursup.

Les écrits des autres concours nationaux initialement programmés pendant les mois d'avril et de mai de cette année sont reportés et seront réorganisés à partir de la fin du mois de mai. Cela concerne aussi bien les **concours d'entrée dans les grandes écoles** que ceux organisés au sein des universités pour accéder à la **deuxième année des études de médecine**.

Les concours de recrutement de l'Education nationale devraient avoir lieu, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, entre juin et juillet. Ils feront l'objet d'une communication spécifique dans les prochains jours.

La réorganisation des concours nationaux sera mise en œuvre dans un cadre collectif associant les établissements d'enseignement supérieur et l'ensemble des ministères concernés.

Afin d'assurer un suivi de l'organisation des concours et des examens nationaux dans les circonstances exceptionnelles que nous connaissons, un comité opérationnel de pilotage présidé par Caroline Pascal, doyenne de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, est institué auprès de Jean-Michel Blanquer et de Frédérique Vidal. Les conférences d'établissements, les banques de concours et les ministères concernés y seront notamment représentés. Ce comité aura pour mission de construire, avec l'ensemble des acteurs engagés sur cette question, les modalités d'organisation et le calendrier général qui permettront la tenue de l'ensemble de ces concours et examens dans les meilleures conditions. A leur initiative et dans ce cadre, les formations d'enseignement supérieur, dans le cadre des dispositions prévues par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, pourront réviser le format des concours qu'il s'agisse du nombre d'épreuves, de leur format, ou de leur durée afin de garantir qu'aucun étudiant ne soit pénalisé.

Chaque candidat inscrit sera personnellement informé du nouveau calendrier et des modalités

### ACTUAL

Un eff  
relever

Epidér  
destin

COVIC  
et des

COVIC  
gouver  
d'ense

COVIC  
sélecti

### CONTACT

Minist  
supérieur  
l'Innovatio  
01 55 55 84

Minist  
et de la Je  
01 55 55 30

de réorganisation du concours le concernant. Une information spécifique sera apportée par les ministères concernés aux professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles afin qu'ils puissent préparer au mieux leurs étudiants dans le contexte actuel.

Par ailleurs, une page d'information dédiée sera ouverte dans les meilleurs délais sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation afin de permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de s'informer sur le nouveau calendrier et, le cas échéant, sur les nouvelles modalités d'organisation des concours et examens nationaux.

Publication : 24.03.2020

